






©Shutterstock

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SDEDA

Cité administrative des Vassaulles
22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS 93047
10012 TROYES CEDEX

 03 25 83 26 28
 03 25 83 23 94
 contact@sdeda.fr



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. ELEMENTS DE CONTEXTE	3
III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	3
A. <i>Dépenses de fonctionnement</i>	3
B. <i>Recettes de fonctionnement</i>	4
C. <i>Dépenses d'investissement</i>	4
D. <i>Recettes d'investissement</i>	5
E. <i>Endettement de la collectivité</i>	5
F. <i>Principaux ratios</i>	5
IV. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL	6
A. <i>Évolution des dépenses et recettes</i>	6
B. <i>Principaux éléments de rémunération</i>	6
C. <i>Détails des heures supplémentaires</i>	7
D. <i>Les avantages en nature</i>	7
E. <i>Structure des effectifs</i>	7

I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions prévues par la Loi NOTRe du 07 Août 2015 relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles se doit d'être jointe au compte administratif.

II. ELEMENTS DE CONTEXTE

Le SDEDA exerce les compétences « tri » et « traitement » des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses adhérents et il est financé par des contributions budgétaires obligatoires.

Le Syndicat gère un budget principal assujéti à la TVA couvrant les charges d'exploitation, déduction faite des recettes de valorisation et des Eco-Organismes. Une facturation aux adhérents est établie en fonction des tonnages traités ou valorisés et du type de prestations rendues.

En effet, les syndicats de traitement des déchets sont considérés, sur le plan fiscal, comme des prestataires de service pour leurs adhérents qui bénéficient d'un statut particulier car ils ne sont ni des usagers, ni des contribuables, ni des clients, leur activité rentre de plein droit dans le champ d'application de la TVA.

La collecte des déchets ménagers (apport volontaire et porte à porte) et de la gestion des déchèteries restent de la compétence des collectivités membres du SDEDA.

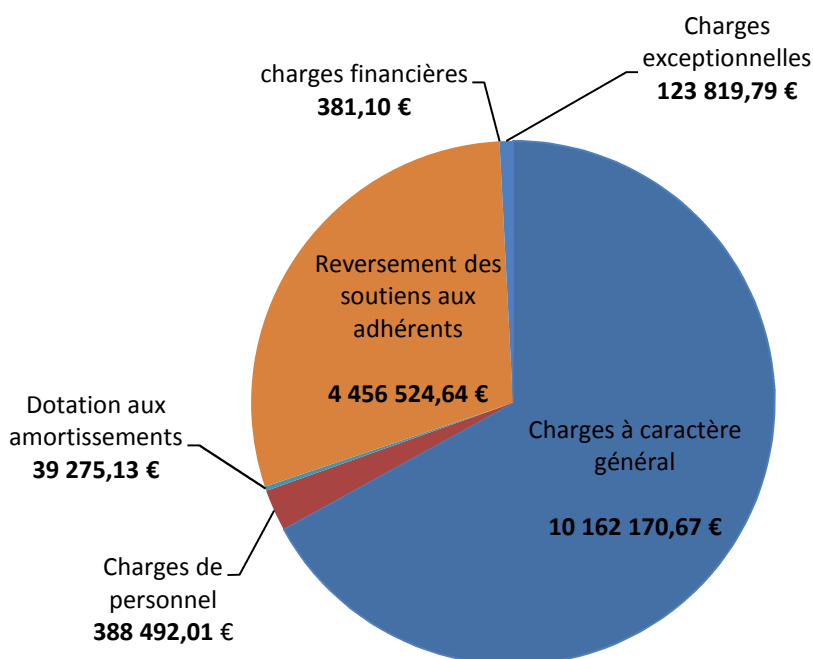
L'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont inscrites en € HT.

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le résultat de fonctionnement 2017 s'élève à **+ 8 672,89 €** soit un résultat cumulé (avec report cumulé des années précédentes pour 1 920 085,39 €) **de + 1 928 758,28 €**.

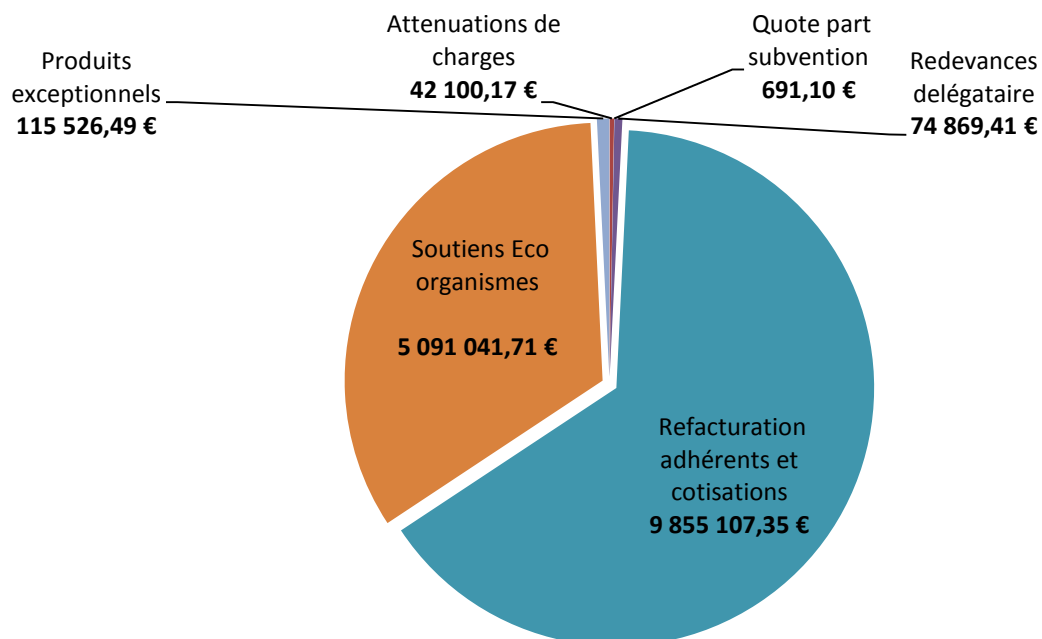
A. Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement 2017 est arrêté à la somme de 15 170 663,34 €.



B. Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement 2017 est arrêté à la somme de 15 179 336,23 €.

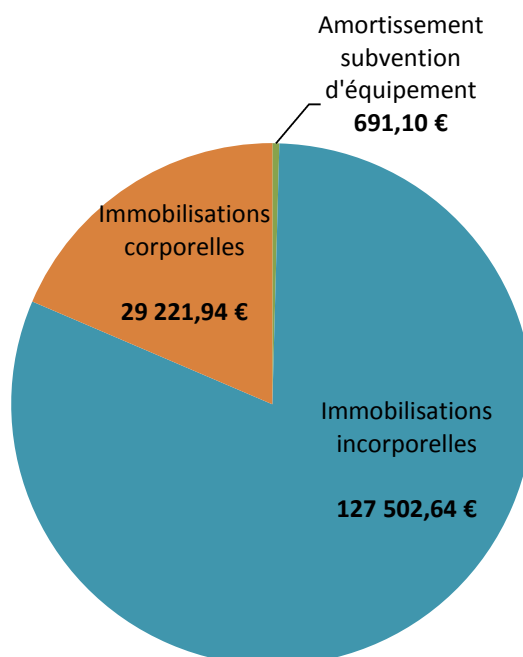


Depuis juillet 2011, le SDEDA a signé avec les syndicats départementaux des Ardennes et de la Haute-Marne, un contrat de **reprise des matériaux d'emballages ménagers** option Fédération du Barème E avec 4 filières de valorisation.

Concernant la 5^{ème} filière (plastiques), le SDEDA a signé un contrat avec la société VALORPLAST depuis le 1^{er} janvier 2016.

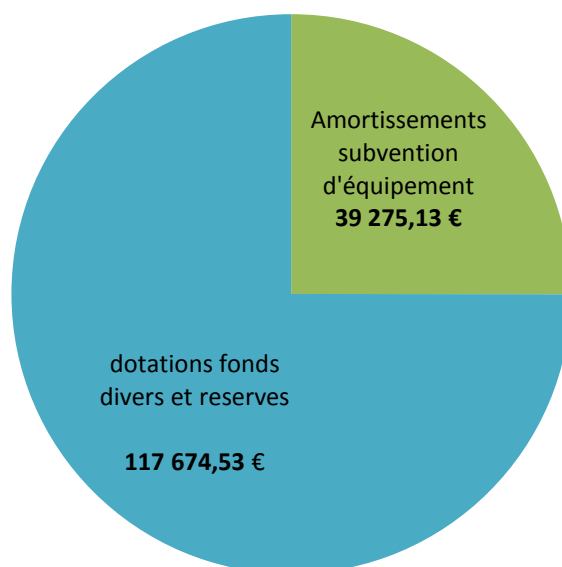
C. Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement 2017 est arrêté à la somme de 157 415,68 €.



D. Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement 2017 est arrêté à la somme de 156 949,66 €.



Le résultat d'investissement 2017 est estimé à – 466,02 € soit un résultat cumulé (avec report des années précédentes pour - 46 574,53 €) de – 47 040,55 €.

E. Endettement de la collectivité

Le Budget ne supporte aucun emprunt.

Toutefois un contrat de ligne de trésorerie a été signé avec le Crédit Mutuel pour l'année 2017, pour un montant de 750 000 €. Un débloqué d'un montant de 400 000 € a été effectué le 02 Juin 2017 puis remboursé en totalité le 21 juillet 2017. Conformément au contrat, cela a représenté la somme de 381,10 € d'intérêts.

F. Principaux ratios

	Informations financières	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	47.87
2	Produit des impositions directes / population	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	48.02
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.50
5	Encours de dette / population	0
6	DGF / population	0
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.03
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	1.00
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.01
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0

IV. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL

A. Évolution des dépenses et recettes

Les dépenses de personnel s'élèvent à 388 492,01 €.

Elles ont diminué en 2017 pour diverses raisons :

- ✓ une diminution du traitement à verser (arrêts maladie entraînant du demi-traitement) ;
- ✓ une diminution du régime indemnitaire à verser (arrêts maladie et mi-temps thérapeutique) ;
- ✓ une diminution de la cotisation « assurance du personnel » (nouvelle assurance statutaire depuis le 1^{er} janvier 2017 et avec l'option « primes » en moins car devenue inutile) ;
- ✓ 2,5 mois avec un salaire en moins à verser.

Les recettes sont constituées de deux éléments :

- ✓ la participation des agents pour les chèques-déjeuner (50 %),
- ✓ les remboursements de l'assurance du personnel.

B. Principaux éléments de rémunération

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Traitements et charges salariales (compte 64111)	191 818,34 €	187 391,07 €	193 050,83 €	195 179,68 €
NBI et SFT (compte 64112)	2 268,83 €	2 163,91 €	2 301,70 €	2 149,69 €
Primes et Heures supplémentaires (compte 64118)	53 809,66 €	62 254,22 €	62 970,71 €	57 788,00 €

Rappel : la revalorisation du point d'indice impacte le traitement indiciaire, la NBI, le SFT (2 et + enfants).
La NBI suit le sort du traitement (demi-traitement = demi NBI).

À noter : certains agents du SDEDA ont bénéficié de la GIPA 2017 (garantie individuelle du pouvoir d'achat).

C. Détails des heures supplémentaires

	2014	2015	2016	2017
Nombre d'heures	236,50 h	130,25 h	173,50 h	96,50 h
Montant IHTS	3 388,22 €	2 232,56 €	2 868,85 €	1 734,64 €

La majorité des heures supplémentaires sont versées aux ambassadeurs du tri dans le cadre des événementiels effectués le weekend. En 2017, ils ont peu été sollicités pour ce type d'action.

Rappel : le montant des IHTS varie en fonction de l'Indice Majoré de l'agent, des jours où elles sont effectuées (semaine/samedi ; dimanches/jours fériés) ainsi que du nombre d'heures effectuées par mois.

D. Les avantages en nature

Les agents du SDEDA ne bénéficient pas d'avantages en nature.

En revanche, ils bénéficient **d'avantages sociaux** tels que :

- ✓ les chèques-déjeuners (16 chèques-déjeuner par mois, avec déduction de 1 par jour d'arrêt maladie ou d'absence autorisée dans la limite de 16 par mois) ;
- ✓ une participation de 5 € brut pour une complémentaire santé à la MNT ;
- ✓ une participation de 5 € brut pour une assurance « maintien de salaire » à la MNT ;
- ✓ l'accès au Comité National d'Action Social (CNAS).

À noter : la valeur faciale des chèques-déjeuner est passée de 8,60 € à 9 € au 1^{er} janvier 2017 (valorisation précédente : janvier 2009).

Les agents disposent de trois véhicules de service (1 pour le pôle technique ; 2 pour le pôle communication).

E. Structure des effectifs

1. Tableau des effectifs

Suite à la réforme du PPCR, des grades de catégories C ont disparu. Les agents concernés ont donc été reclassés. 2 postes restent à ce jour à supprimer car inoccupés.

Filière	Grades	Nombre d'emplois au 31/12/17
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
	Rédacteur (à supprimer en 2018)	1
	Adjoint administratif	2
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3
	Adjoint d'animation	1
Technique	Ingénieur principal	1
	Ingénieur (1 à supprimer en 2018)	2
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1

2. Évolution des emplois permanents

	Catégorie			Total
	A	B	C	
Au 31/12/2014	2	1	7	10
Au 31/12/2015	2	1	7	10
Au 31/12/2016	2	1	7	10
Au 31/12/2017	2	1	7	10
Prévu au 31/12/2018	2	1	7	10

3. Départs et arrivés

Le nombre d'arrivées et de départs entre 2014 et 2017 :

	Arrivées					Départs			
	2014	2015	2016	2017	Prévu 2018	2014	2015	2016	2017
Fonctionnaires	1 (mutation)	0	0	1 (mutation)	0	0	0	0	1 (détachement FPE)

4. Âge des agents (au 31/12/17)

	Moyenne d'âge
Global	42 ans
Hommes	41 ans
Femmes	43 ans